

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 128 (1983)
Heft: 9

Artikel: Enseignement pratique du droit de la guerre sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge
Autor: Mottier, Inès
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enseignement pratique du droit de la guerre sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge

Chef de service SCF Inès Mottier

1. Introduction

Né sous le titre de *Convention de Genève du 22 août 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, le droit humanitaire consistait en un code de dix articles, clairs et succincts.

Plus d'un siècle de conflits entre Etats, entre nations et de nature interne ont modifié sa teneur. Quelque six cents articles réglementent, à l'heure actuelle, le traitement des victimes de la guerre et la conduite des hostilités.

Les Conventions de Genève et de La Haye représentent certes un labeur considérable dans l'esprit humanitaire dont Henry Dunant fut l'initiateur. Cependant, aux yeux du militaire chargé d'accomplir une mission précise, seules des règles simples seront crédibles... et applicables.

2. But de l'enseignement du droit de la guerre

L'expérience des luttes armées a montré que même les chefs-d'œuvre du droit n'ont point résolu, de manière pacifique, les divergences idéologiques, stratégiques ou économiques, qui ont pour corollaire le recours à la violence.

Il est toutefois possible d'inculquer le respect des combattants blessés,

malades, naufragés et celui des civils de plus en plus entraînés dans les opérations belliqueuses. Telle est la tâche de l'enseignement du droit de la guerre.

3. Méthodes

Pour la mener à bien, il convient de connaître les structures d'une armée, son fonctionnement, sa hiérarchie. En d'autres termes, l'enseignant doit lui-même avoir exercé le métier des armes pour transmettre ses expériences et être écouté par les militaires.

Au long de ses actions dans les cinq continents, le CICR a acquis la certitude que son rôle devait s'élargir: en plus de la protection et des secours, il avait à développer un enseignement. Cette perspective ouvrirait ainsi l'espoir que les responsables mêmes de la conduite des hostilités ne commettraient pas les horreurs dont chaque guerre est éblouie.

4. Moyens pratiques

L'an dernier, l'Institut Henry-Dunant¹ a accepté de collaborer

¹ L'Institut Henry-Dunant, à Genève, est un instrument d'études et de recherches, de formation et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge. Dans leurs activités en matière de diffusion, le Comité International de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'assurent le concours de l'Institut Henry-Dunant, organisme au service des institutions internationales de la Croix-Rouge et des sociétés nationales.

concrètement au projet. C'est ainsi qu'aux murs de sa plus grande salle de réunions ont été suspendues des cartes tactiques fictives. Un atout majeur et unique les complète: la caisse à sable. Connue de tous les militaires, cette dernière est l'instrument de travail par excellence. Elle permet de représenter les situations les plus diverses. Elle peut être adaptée à tous les niveaux hiérarchiques ou de fonctions. Elle résume, en un espace restreint, toutes catégories de terrain. En bref, elle est le substitut idéal de déplacements longs, voire impossibles dans des zones ou régions susceptibles de répondre aux critères recherchés.

5. Enseignement

Quelle que soit leur provenance, toutes les forces armées ont une terminologie commune; en effet, sa base française a été reprise par la plupart des Etats, avec l'adaptation linguistique nécessaire.

Des termes tels que sous-officier, capitaine, compagnie, artillerie, division, sont universels dans leur essence au même titre qu'attaquer, défendre ou tenir.

Il en découle un enseignement uniforme que seules des particularités nationales complèteront selon les effectifs et l'armement respectifs.

6. La caisse à sable

Comme son nom l'indique, elle n'est, en elle-même, qu'une modeste caisse de 2,50 m de longueur sur 1,25 m de largeur. Munie de parois et d'un

couvercle en matière plastique, elle se prête autant aux démonstrations qu'aux aménagements de toutes sortes.

Ainsi, le visiteur de l'Institut Henry-Dunant aura sous les yeux des éléments militaires typiques.

Le secteur arrière, calme, est consacré à l'instruction. Dans cet espace, le chef, conscient des lacunes de sa troupe, l'exerce au droit de la guerre. Il dispose, à cette fin, d'une piste d'entraînement qui illustre, dans le détail, le comportement du combattant. Ce dernier sera confronté à différentes situations: celle du défenseur d'une maison en ruine où il s'est retranché; celle du soldat, appareil de radio en main, qui transmet des informations vers l'arrière; celle du fantassin, armé, qui lève les bras, tombant sur le dos; celle du blessé, gisant à même le sol.

Plus loin, le combattant se heurtera au garde, en armes, d'une jeep. Puis il aboutira à un nouveau bâtiment par la fenêtre duquel un civil le menace de son fusil. A l'intérieur, un autre, piochant la terre et, dans un angle, un troisième soignant son compagnon.

A ciel ouvert, deux sanitaires militaires transportent un blessé sur un brancard, jouxtant un hôpital civil; un combattant est embusqué derrière des sacs de sable, alors qu'un infirmier accueille les arrivants. Ceux-ci proviennent d'une ambulance civile pourvue du signe du croissant rouge et portent eux-mêmes de larges croix rouges sur la poitrine et au dos.

A l'horizon, un parachutiste, mi-

trillette en bandoulière, et un pilote militaire, apparemment blessé, vont s'abîmer dans la mer alors qu'un naufragé tente d'aborder un canot.

Cette description détaillée illustre la complexité des problèmes engendrés par des situations conflictuelles. Le combattant doit y faire face, avec, pour but unique, celui d'accomplir une mission précise.

Quelle sera son attitude, s'il n'a pas été entraîné de telle façon que ses réactions soient automatiques?

La caisse à sable ne se limite pas au niveau de l'individu seul, face à l'adversaire.

Elle symbolise également, par délimitation de trois secteurs, une zone bâtie, un terrain ouvert ainsi que des régions maritime et côtière.

Face à ce vaste champ d'action, le combat s'organisera en fonction des précautions à prendre: d'autre part, l'avance des troupes est perturbée par le flux de la population qui abandonne précipitamment ses localités. Par ailleurs, mêlés aux fugitifs, des porteurs du signe de la protection civile, avec lesquels l'armée doit collaborer. Autre protection: celle des biens culturels dont le signe a été apposé à une tour d'observation moyenâgeuse, au flanc de laquelle pointe un affût de canon... transformant ainsi le monument en objectif militaire.

En rase campagne, des chars et des camions montent au front. Dans leur sillage, un véhicule blindé, pourvu de petites croix rouges sur chaque côté, progresse, entouré de grenadiers.

En l'air, la bataille a déjà touché un avion dont le pilote s'échappe en parachute.

La zone côtière n'est pas non plus épargnée puisqu'un avion civil l'a choisie pour un atterrissage de fortune. Un aéronef civil, tombé au large, est entouré de vedettes dont l'une aux signes de la Croix-Rouge. A proximité immédiate croisent un bâtiment porteur de fusées ainsi qu'un sous-marin.

Le déroulement des opérations se poursuit par le combat proprement dit. Dans un village, l'interpénétration des éléments civils et militaires met en exergue la complexité des problèmes auxquels des commandants sont confrontés.

En terrain ouvert, les difficultés ne sont pas moindres: elles opposent à la progression des chars un convoi ferroviaire avec canons antiaériens et un wagon sanitaire.

Sur mer, un navire-hôpital est pris dans la mêlée entre porte-avions et autres navires de guerre amis et ennemis.

Au loin, il est aisément possible de distinguer les objectifs non encore entraînés dans la lutte.

C'est ainsi que deux baraques au toit peint, l'une des lettres PW (prisonniers de guerre) et l'autre des lettres IC (internés civils) permettront d'éviter leur bombardement. Conformément à la troisième Convention de Genève, elles sont situées à l'écart des hostilités. Près d'elles, un bâtiment aux signes de la Croix-Rouge ainsi qu'une ambulance civile démontrent que les normes

de la quatrième Convention de Genève sont respectées quant à la protection des établissements sanitaires.

Un autre emblème, moins connu, signale, sur un barrage, l'ouvrage contenant des forces dangereuses. Cependant, une ligne de chemin de fer a été aménagée à même le mur de soutènement: incompatibilité entre objectif militaire et objets civils? ou signe de protection abusif?

Dans un village, une maison avec triangle bleu sur fond orange symbolise la protection civile alors que, à distance, un vieil édifice porte les écussons bleu et blanc des biens culturels.

Les quelques personnages et objets représentent en réalité des forces plus importantes. La population, des habi-

tations, des véhicules civils, sont mêlés aux opérations militaires. Seront-ils épargnés?

Les signes de la Croix-Rouge, des biens culturels, de la protection civile, des camps de prisonniers, des internés civils ou des ouvrages contenant des forces dangereuses seront-ils respectés?

Sur une surface d'un peu plus de 3 m², la caisse à sable résume des cas types, ouvre le champ à la réflexion, pose les problèmes dans toute leur acuité... et leur actualité.

Seule une instruction à tous les niveaux hiérarchiques et adaptée à différentes situations tactiques permettra à un militaire d'assumer ses responsabilités dans le respect du droit international humanitaire.

I. M.

On agit comme si on avait mission pour faire triompher la vérité, au lieu que nous n'avons mission que pour combattre pour elle.

PASCAL